

Conseil communal du 5 septembre 2011- Interpellation au Collège des Bourgmestre et Echevins concernant le projet « Vrancken-Pommery » sur les coteaux de la Citadelle

Au mois de juin dernier, une réunion d'information a été organisée par l'échevin de l'urbanisme à l'École d'Hôtellerie, relativement à un projet d'implantation de vignobles sur les coteaux de la Citadelle. Les personnes présentes ont pu assister à un exposé de l'échevin, d'un représentant de la firme Vrancken-Pommery, de l'architecte mandaté par cette firme pour concevoir le projet. De nombreuses questions ont été soulevées à cette occasion. Néanmoins les réponses apportées n'ont pas apaisé les inquiétudes des riverains du Péri, de Pierreuse, d'Hors-Château, de Saint Léonard, des Tawes et de Sainte-Walburge dont une centaine se sont réunis la semaine passée pour faire le point sur ce dossier.

Les Coteaux de la Citadelle font en effet partie du patrimoine collectif des tous les Liégeois et constituent un élément important de son attractivité touristique. Permettre l'exploitation commerciale par une société privée d'une portion conséquente de ceux-ci (lors de la réunion, une superficie de 6 à 7 hectares a été mentionnée) serait déplorable.

Par ailleurs il s'agit d'espaces verts à haute valeur environnementale. La biodiversité y est importante. Certains espaces sont boisés, d'autres constituent des vergers, d'autres encore sont des pâtures qui dans un temps pas si lointain étaient toujours parcourues par un berger et ses moutons.

Les terrains en pente des Coteaux sont actuellement classés à risque d'éboulement. Leur exploitation agricole suppose l'abattage des arbres et un défrichage et pose donc la problématique du risque d'érosion des sols. Au vu des fortes pluies de cet été qui ont, pour la première fois, fait déborder le puits d'orage de la Citadelle, la prudence la plus élémentaire commande d'être attentif aux conséquences potentielles d'un tel changement d'affectation des sols. En cas d'inondations ou de coulées de boue dans les impasses et les cours des rues Hors-Château et Vivegnis, peu accessibles, comment feront les pompiers ?

Enfin, et il ne s'agit pas là de la moindre des inquiétudes provoquées par ce projet, la culture des vignes dédiées à un vin de type Crémant sous nos latitudes est sujette aux moisissures. La réponse traditionnelle à ce risque consiste à procéder à une dizaine de fumigations par an. La culture de la vigne s'accompagne aussi de pulvérisations de produits chimiques : désherbants, insecticides et fongicides dont les effets séparés sont reconnus comme nocifs pour la santé. Les enfants de vigneron sont, par exemple, une douzaine de fois plus sujets aux leucémies que le reste de la population. Les Liégeois qui ont accueilli le maire de Barjac à l'occasion de la projection du film « Nos enfants nous accuseront » l'an passé, ont encore en mémoire ces témoignages émouvants. Les effets, à long terme, combinés de ces produits chimiques sont encore trop peu étudiés aujourd'hui. Le représentant de la firme Vrancken-Pommery n'a pas pu donner d'information rassurante à ce sujet, la firme n'ayant de toute façon ni l'intention, ni l'expérience d'envisager des alternatives biologiques. Le principe de précaution devrait imposer la protection non seulement des travailleurs mais également des riverains, parmi lesquels on trouve à proximité directe les enseignants et les élèves des 6 établissements scolaires de la rue Hors Château, ainsi que les travailleurs et les malades de l'hôpital de la Citadelle.

Il est donc logique que les riverains, et toutes les personnes sensibles aux enjeux de santé publique, de biodiversité et de patrimoine soient inquiets par rapport à ce projet.

Le Collège pourrait-il prendre position publiquement sur ce dossier et informer les Liégeois quant aux questions qui se posent :

1. Selon quelle procédure le permis d'urbanisme et l'autorisation d'exploiter pourraient-ils être délivrés ? Quelles seraient les échéances ? Y aura-t-il une enquête publique préalable ? Le Conseil communal aura-t-il voix au chapitre ?
2. Vu que les coteaux de la Citadelle sont classés en espaces verts au Plan de Secteur (voire pour certaines parcelles en SGIB (sites de grand intérêt biologique) et qu'il serait nécessaire d'obtenir de la Région Wallonne une dérogation permettant d'y implanter une activité agricole à vocation économique, le Collège compte-t-il soutenir cette demande de dérogation ?
3. L'aspect érosion des sols, dans l'éventualité d'un changement d'affectation de ces terrains, a-t-il été étudié par les services compétents de l'administration communale ? Quelles seraient les mesures de précaution nécessaires pour préserver ce quartier de la ville des risques d'écoulement des eaux en cas d'orage ?
4. La firme Vrancken-Pommery est-elle déjà propriétaire des surfaces concernées ? Son représentant a mentionné des propriétés de la Ville, de l'évêché et des Filles de la Croix. La ville a-t-elle connaissance de l'état des tractations entre la société Vranken-Pommery, l'évêché et les Filles de la Croix ? La Ville de Liège compte-t-elle vendre à Vrancken-Pommery les superficies dont elle est propriétaire, notamment au Bois Fabry ?
5. La firme promet de laisser les parcelles ouvertes au public. Compte tenu d'expériences précédentes, notamment les jardins suspendus de l'îlot Saint Michel, cette affirmation laisse sceptique. Comment le Collège peut-il garantir que l'accès public sera maintenu dans la durée ?
6. En ce qui concerne les pratiques culturales, l'entretien des vignobles en agriculture non-biologique implique l'usage de pesticides ; ceux-ci sont-ils compatibles avec le PCDN et le statut de ville Maya obtenu par la Ville récemment ? Est-ce envisageable dans une zone densément peuplée et fréquentée par de nombreux écoliers et les patients de l'hôpital de la Citadelle ?

Je vous remercie de votre attention.

Brigitte Ernst,

Conseillère communale

.....
Citations issues des publications de la Ville à propos des Coteaux de la Citadelle :

« Autrefois couverts de vignes puis occupés par un site d'exploitation minière, les Coteaux de Vivegnis (Vivegnis signifierait « vieilles vignes ») sont aujourd'hui un espace vert privilégié. Des friches herbacées pâturées par des moutons s'associent harmonieusement avec les vergers et la forêt, ses frênes, ses merisiers et ses taillis d'érables. »

*« **Rénovation des Coteaux** : Depuis une quinzaine d'années, particuliers et Pouvoirs publics ont entrepris la rénovation et la mise en valeur de ce patrimoine architectural et naturel extraordinairement préservé. L'Échevinat de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Tourisme et du Développement durable de la Ville de Liège s'attache à y reconstituer des cheminements anciens et à améliorer la sécurité et le confort des promenades. C'est ainsi qu'avec l'aide du Ministère du Tourisme de la Région wallonne et de l'Union européenne, de grands chantiers d'aménagement ont été réalisés en divers endroits sur le site ... »*

